

REUNION BAZOCHES-LÈS-BRAY

13 décembre 2011

SYNTHESE

Date et heure : 13 décembre 2011 à 18H30

Lieu : Salle polyvalente, Bazoches-lès-Bray

Durée : 2h30

Participants : 70 personnes

1. Ouverture
2. Echanges avec la salle
 - 2.1. L'opportunité du projet
 - 2.2. Les enjeux sur le foncier
 - 2.3. Le coût, le financement, les indemnisations
 - 2.4. La gestion des risques
 - 2.5. Les travaux et la mise en service
3. Clôture de la réunion

1. OUVERTURE

Chantal SAYARET, membre de la CPDP, ouvre la réunion et rappelle la nature et les enjeux d'un débat public.

Gérard RIOU, membre de la CPDP, présente un bilan d'étape du débat public Crue Seine Bassée :

- 45 000 tracts programmes distribués sur 76 communes
- 8 000 dossiers du maître d'ouvrage diffusés
- 350 participants aux réunions
- 5 réunions ont eu lieu ; dont trois thématiques : enjeux agricoles, gestion des inondations, usages du territoire
- 50 questions et avis postés sur le site internet du débat
- 150 questions et avis exprimés en réunion publique

Jean-Louis CHARLE, maire de Bazoches-lès-Bray, accueille les participants dans la salle polyvalente de sa commune. En préambule, il rappelle que dans son village, « *il y a longtemps que l'on parle de ces travaux (12 ans) et que l'on ne voit rien venir* ». De cette réunion du débat public, il espère donc de nombreux éclaircissements.

Le maître d'ouvrage présente son projet en insistant sur sa volonté de restaurer la zone humide de la Bassée, la plus importante d'Île-de-France.

2. ECHANGES AVEC LA SALLE

2.1. L'opportunité du projet

Efficacité de l'ouvrage

- a) Plusieurs participants s'interrogent sur l'efficacité du projet et relèvent « le travail pharaonique » à réaliser « pour ne baisser que de 50 cm » le niveau de l'eau : « Paris sera-t-il moins sous les eaux avec 5,5 m que 6 m ? »

L'ETPB Seine Grands Lacs explique que la réduction de niveau s'ajouterait à celle cumulée des quatre lacs réservoirs, qui « *pour une crue de type 1910 (...) peuvent réduire le niveau de la Seine d'environ 70 cm* ». L'aménagement de La Bassée permettrait, pour une crue de type 1910, « *de réduire de plus d'un milliard d'euros les dégâts en région parisienne* ».

- b) « *Les bassins vont mettre quatre jours à se remplir, que se passe-t-il après ?* »

ETPB Seine Grands Lacs : « *l'eau va être stockée, et une fois que les débits Seine et Yonne auront baissé, on va relâcher cette eau, mais de manière à ne pas créer de débordement et inondation locale sur le territoire de La Bassée.* » « *Le pompage est centré sur le maximum de la crue.* »

- c) « *Allez-vous étudier une solution alternative avec un écoulement gravitaire des crues plutôt que des pompes ?* »

EPTB Seine Grands Lacs : « *le lit majeur de la Seine sur le territoire de La Bassée n'est plus inondable naturellement* ». Pour utiliser La Bassée comme zone de ralentissement dynamique, il faudrait « *construire une digue qui viendrait barrer transversalement la vallée de la Seine et réduire la section de passage de la Seine pour pouvoir permettre à l'eau de Seine de monter progressivement en aval de cet ouvrage et venir inonder naturellement ce territoire de La Bassée* ».

Politique de gestion de l'eau

Plusieurs participants s'interrogent sur l'intérêt de protéger les populations via des projets comme celui de l'aménagement de la Bassée, alors que les constructions se poursuivent en zone inondable.

L'EPTB Seine Grands Lacs rappelle « *que cette urbanisation se fait en stricte conformité avec la réglementation qui s'applique à ces zones* » et propose « *d'inscrire La Bassée dans une stratégie globale, qui pourra être celle du plan Seine* ». Il encourage les « *actions de réductions de la vulnérabilité de l'existant, et la gestion des zones inondables non urbanisées, pour éviter d'accroître le risque dans ces zones* ».

Les effets du changement climatique

Plusieurs questions portent sur la prise en compte d'éventuels impacts liés au changement climatique : *« Rien ne dit que la prochaine crue se limitera à celle de 1910 ».*

L'EPTB Seine Grands Lacs indique que son bureau d'études *« a extrapolé des conditions liées au changement climatique »*, ce qui a montré que *« l'aménagement de La Bassée reste pertinent, même si l'on a des débits plus importants et des crues de formes différentes »*. Selon le maître d'ouvrage, *« l'enjeu majeur porte sur l'exposition de biens dans des zones à risques »*.

Interactions avec le projet de mise à grand gabarit de la Seine entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, porté par Voies navigables de France (VNF)

Plusieurs intervenants s'interrogent sur l'impact du projet porté par VNF sur celui de La Bassée.

a) *« On peut imaginer que le débit de la petite Seine sera plus important avec un canal ».*

Le représentant de VNF explique qu'ils ont *« vérifié que les différents scénarios proposés au débat public sont neutres hydrauliquement vis-à-vis du projet d'aménagement de La Bassée »*. Il a rappelé qu'une expertise de leur modèle a été demandée, pour laquelle VNF fournira *« toutes les informations liées à sa modélisation hydraulique, les hypothèses prises, l'intégration de l'ensemble du territoire au modèle »*.

b) *« Pourquoi n'y a-t-il pas un règlement d'eau sur le canal aval, comme sur le canal amont ? »*

VNF s'engage *« à réaliser un règlement d'eau spécifique, notamment pour cette question de maintenir les crues telles qu'elles sont actuellement sur ce secteur »*.

Les incidences des élections en 2012

« Les élections arrivent en 2012. Quelle est votre relation avec les principaux partis ? »

L'EPTB Seine Grands Lacs affirme *« que tout ce qui est fait à l'heure actuelle l'est dans un cadre totalement partenarial »*, et précise qu'*« il existe un consensus républicain par rapport aux études préalables à ce projet, avant sa présentation au débat public »*.

2.2. Les enjeux fonciers

La politique d'expropriation menée par Seine Grands lacs

Un participant s'interroge sur les délais d'expropriation : *« 12 ans qu'on attend et maintenant, on va encore attendre jusque 2016 ; en 2016 : j'aurai 70 ans ! »*

L'EPTB Seine Grands Lacs préférerait trouver *« des solutions en accord avec les propriétaires, pour des relogements convenables ou voir s'il est possible de protéger les habitations. »* Il indique que par souci de maîtrise de l'agent public, il ne peut acheter des terrains tant que la décision de poursuivre le projet n'est pas prise.

Apport du débat : L'EPTB Seine Grands Lacs a préparé une liste des d'habitations concernées par ces expropriations et envisage d'ajuster certains tracés de digues.

Le gel du foncier pour les communes concernées par le projet

Plusieurs participants évoquent le gel du foncier : « aucune transaction ne se fait depuis 12 ans entre le canal et la Seine à Bazoches ; ce n'est pas normal ». Pour eux, la perspective de la construction des digues a pour conséquence :

- d'empêcher les communes ou les particuliers de louer leurs étangs,
- d'empêcher ou de freiner considérablement les ventes de terrains sur le secteur,
- d'empêcher les communes de travailler sur des projets de développement touristique.

Ils pointent un manque à gagner « pensez-vous indemniser les propriétaires ou la commune de ce retard dans les transactions ? »

L'EPTB Seine Grands Lacs propose d'en tenir compte « dans les mesures d'accompagnement du projet, dont l'objectif est d'être d'un coût raisonnable et d'être liées au métier de l'Institution », et de remettre en place « un observatoire du foncier » sur la Bassée, « à l'issue de la décision, si le projet se poursuit ». Il demande « aux communes, aux cantons, de faire valoir « les préjudices » qu'ils considèrent avoir subis ».

L'accessibilité aux terrains concernés par les travaux de l'ouvrage

« Que comptez-vous faire pour les propriétaires qui seront enclavés entre la Seine et la digue ? »

L'EPTB Seine Grands Lacs prévoit « 150 points d'accès pour assurer la continuité des terrains situés de part et d'autre des ouvrages ».

2.3. Le coût, le financement, les indemnisations

Le financement du projet compte tenu du contexte économique

« Avec la crise, et l'État qui a beaucoup de dettes, Aura-t-on les moyens de payer ces travaux ? »

L'EPTB Seine Grands Lacs rappelle que « les grands plans fleuves sont cofinancés par l'Europe ».

Un plan de relance « avec des grands travaux, financés par l'Europe » peut être envisagé.

Le financement du projet et les bénéficiaires finaux

« Ce projet est fait pour protéger Paris et la banlieue où beaucoup d'usines sont construites en zone inondable. Ces villes vont-elles participer au financement ? »

L'EPTB Seine Grands Lacs s'engage à ne pas « répartir cette dépense sur les communes où l'ouvrage serait implanté ». Une « redevance pour service rendu auprès des communes qui ont intérêt à ce que l'ouvrage fonctionne » est envisagée.

Apport du débat : L'EPTB Seine Grands Lacs recherche des éléments d'information supplémentaire sur ce point et lance des réflexions pour réduire ce coût : « c'est l'une de nos priorités ».

Les compensations financières

Un participant s'interroge sur la possibilité : « d'indemniser les communes, comme le fait ERDF, recette qui est bienvenue pour les petites communes ».

L'EPTB Seine Grands Lacs indique que de telles compensations sont du « *domaine de la loi. Si un texte de loi le permettait, nous l'appliquerions. À l'heure actuelle, ce n'est pas le cas* ».

Apport du débat : Rémy ANQUETIN, Maire de Balloy, indique que « l'ensemble des élus, maires, conseillers généraux, Président de communauté de communes » va « rédiger un document unique sur cet aspect de demande de compensation ou de mesures d'accompagnement ».

2.4. La gestion des risques

Le risque de fragilisation des digues par les ragondins

« *Quel sera l'effet des ragondins sur la solidité des digues ?* »

L'EPTB Seine Grands Lacs « *est soumis à une réglementation considérablement renforcée ces dernières années* ». Il prévoit donc « *des dispositifs anti-fouisseurs sur les digues, côté intérieur (retenue d'eau) et côté extérieur (grillage à maille suffisamment fine)* », « *un programme de maintenance et d'entretien des digues très régulier, avec la visite des ouvrages* » et le fauchage.

Le risque de débordement de la Seine

« *Comment se comporterait une crue naturelle [de] la Seine à grand gabarit, (...) avec les digues ?* »

L'étude hydraulique menée par l'EPTB Seine Grands Lacs, qui se trouve sur le site Internet du débat, n'a pas montré « *de zones de débordement supplémentaires induites par le projet d'aménagement de La Bassée.* »

2.5. Les travaux et la mise en service

Les inondations écologiques

« *Combien de temps durent les inondations écologiques, d'où vient l'eau et par où s'en va-t-elle ?* »

L'EPTB Seine Grands Lacs propose de « *mettre en eau tous les ans sur quelques dizaines de centimètres la totalité de la surface des espaces endigués 3 et 8 (...) sur des durées allant de deux semaines pour les zones moyennes, à deux mois pour les points bas et les réseaux de noues* ». L'eau serait pompée depuis les nappes phréatiques.

Le phasage des travaux

« *Par quel casier allez-vous commencer ?* »

L'EPTB Seine Grands Lacs envisage un phasage de réalisation des espaces en fonction des critères suivants :

- l'efficacité hydraulique de chaque espace endigué ou groupe d'espaces endigués,
- le coût d'investissement et le coût de fonctionnement prévisionnels,
- les contraintes locales d'usage,
- les contraintes environnementales.

Les espaces endigués 9, 10 et 5 du plan du Maître d'Ouvrage pourraient être réalisés en premier.

Les matériaux de construction des digues

a) *« Où allez-vous prendre les composants des digues ? Qui va être chargé de garantir aux habitants qu'il n'y aura aucune pollution ajoutée ? »*

L'EPTB Seine Grands Lacs a établi *« un référentiel matériaux »*, qui recense *« toutes leurs caractéristiques techniques et leur utilisation pour la constitution des digues. »*. Ces matériaux devront également *« respecter la réglementation existante sur les déchets inertes »*.

b) *« Comment vont être réaménagées les carrières où seront retirés les matériaux de découverte ? »*

L'EPTB Seine Grands Lacs n'a pas aujourd'hui de réponse précise. Il a réalisé *« un inventaire dans les études des gisements »*. La suite se ferait par *« des règlements au cas par cas en fonction des schémas d'approvisionnement »*.

c) *« Vous parlez d'utiliser les matériaux de VNF. Or, ne serait-il pas plus intéressant pour VNF de revendre ces matériaux en tant que granulats ? »*

VNF explique qu'actuellement, sur les *« 500 000 à 2,5 millions m³ de déblais excédentaires »*, ils sont *« incapables de donner le pourcentage de matériaux nobles qui pourrait être valorisé par les carriers du secteur. »*

3. CLOTURE DE LA REUNION

Chantal SAYARET remercie les participants, rappelle que le débat continue jusqu'au 17 février 2012, et invite ceux qui le souhaitent à s'exprimer via les cahiers d'acteurs, les questions ou le site internet.